

Le présent texte français est une traduction de l'original néerlandais ("Algemene Voorwaarden Aquacrafts B.V."). Le texte néerlandais fait foi ; la présente traduction est fournie à titre d'information uniquement. En cas de divergence, le texte néerlandais original prévaut.

1. Article DÉFINITIONS

- **Client** : l'acheteur/donneur d'ordre et personne physique qui n'agit pas dans le cadre de son commerce, de son activité, de son artisanat ou de sa profession.
- **Délai de rétractation** : un délai de 14 jours pendant lequel le Client peut exercer son Droit de rétractation.
- **Support durable** : tout moyen — y compris le courrier électronique — qui permet au Client ou au Fournisseur de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement d'une manière permettant leur consultation ou leur utilisation future pendant une période adaptée à la finalité pour laquelle les informations sont destinées, et qui autorise la reproduction à l'identique des informations stockées.
- **Droit de rétractation** : la faculté pour le Client de retourner le Produit pendant le Délai de rétractation du Contrat.
- **Fournisseur** : le vendeur/entrepreneur et personne morale Aquacrafts B.V. (voir l'Article intitulé « INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ») qui propose des Produits aux Clients à distance.
- **Contrat** : un contrat conclu entre le Fournisseur et le Client dans le cadre d'un système organisé de vente à distance de Produits, dans lequel il est fait usage, en tout ou en partie, d'une ou de plusieurs Techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat.
- **Produit** : embarcation DinghyGo, pièces, accessoires, services et contenus numériques ainsi que l'accès à ceux-ci.
- **Techniques de communication à distance** : un moyen pouvant être utilisé pour la conclusion d'un Contrat, sans que le Client et le Fournisseur aient à se trouver simultanément dans la même pièce.

2. Article APPLICABILITÉ

2.1. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à chacune des Offres et à chacun des Produits du Fournisseur ainsi qu'à tout Contrat conclu entre le Fournisseur et le Client.

2.2. Le texte des présentes Conditions Générales est mis à la disposition du Client par voie électronique de manière à pouvoir être conservé sur un Support durable.

3. Article CONTRAT

3.1. Le Contrat est conclu lorsque le Fournisseur confirme la commande de l'Offre auprès du Client.

3.2. Le Fournisseur peut s'informer — dans le cadre légal — de la capacité du Client à honorer ses obligations, ainsi que de tous les faits et éléments importants pour la conclusion saine du Contrat. Si, sur la base de cette enquête, le Fournisseur est fondé à ne pas conclure le Contrat, le Fournisseur est en droit de refuser une commande ou d'assortir les transactions de conditions particulières.

4. Article DROIT DE RÉTRACTATION

4.1. Le Client peut résilier le Contrat portant sur la commande de l'Offre pendant le Délai de rétractation sans avoir à donner de motif. Le Fournisseur peut interroger le Client sur le motif de la rétractation, mais ne peut jamais obliger le Client à indiquer ce motif.

4.2. Le Délai de rétractation commence dans un délai d'un jour après que le Client ou un représentant désigné à l'avance a reçu

la commande.

5. Article OBLIGATIONS DU CLIENT PENDANT LE DÉLAI DE RÉTRACTATION

5.1. Pendant le Délai de rétractation, le Client doit manipuler les Produits et leur emballage avec soin. Le Client ne déballera le Produit ou n'utilisera le Produit que dans la mesure nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement du Produit. Le principe est que le Client peut utiliser et inspecter le Produit comme il serait autorisé à le faire en magasin.

5.2. Le Client est responsable de toute diminution de la valeur du Produit qui résulterait d'une manipulation allant au-delà de ce qui est permis au paragraphe précédent.

6. Article L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION PAR LE CLIENT ET LES COÛTS LIÉS À L'EXERCICE DE CE DROIT

6.1. Si le Client exerce son Droit de rétractation, le Client doit le communiquer au Fournisseur au moyen d'une Technique de communication à distance dans le Délai de rétractation.

6.2. Dès que possible, mais dans un délai de 7 jours après la communication relative à la rétractation, le Client doit renvoyer le Produit ou le remettre au Fournisseur ou à des parties autorisées par le Fournisseur. Le Client a respecté le délai de rétractation lorsqu'il a retourné le Produit avant la fin du Délai de rétractation.

6.3. Le Client doit renvoyer le Produit, y compris tous les accessoires, la documentation et les supports numériques dans leur état et leur emballage d'origine, à l'adresse de retour convenue, conformément aux instructions fournies par le Fournisseur.

6.4. Le risque et la charge de la preuve de l'exercice correct et en temps utile du Droit de rétractation incombent au Client.

6.5. Le Client supporte les coûts directs et les risques liés au retour du Produit.

7. Article OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR EN MATIÈRE DE RÉTRACTATION

7.1. Le Fournisseur envoie un accusé de réception au Client après que la notification de rétractation a été signalée par voie électronique.

7.2. Le Fournisseur rembourse le paiement effectué pour l'Offre au Client dans un délai de 14 jours après la réception du retour et après que le Produit a été retourné et inspecté pour toute diminution de la valeur du Produit.

7.3. Le Fournisseur utilise le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client, sauf accord contraire. Le remboursement effectué par une transaction bancaire standard est gratuit pour le Client. Les éventuels coûts supplémentaires liés à d'autres modes de paiement, y compris les frais de transaction, de courtage et de change appliqués par les sociétés de cartes de crédit ou d'autres intermédiaires, sont à la charge du Client.

8. Article EXCLUSION DU DROIT DE RÉTRACTATION

Les Produits suivants sont exclus du Droit de rétractation :

8.1. Un Produit qui a été fabriqué et/ou modifié selon les spécifications du Client, qui n'était pas préfabriqué et qui a été fabriqué sur la base d'un choix du Client. Les ajustements apportés au Produit ou les accessoires optionnels peuvent diminuer la valeur du Produit.

8.2. Les livraisons à l'exportation en dehors de l'Union européenne.

9. Article OFFRE

9.1. L'offre est accessible via www.dinghygo.com ou dans un format de Support durable mis à disposition au moyen d'une Technique de communication à distance.

9.2. L'offre est contraignante pendant la durée spécifiée, ou pendant 14 jours en l'absence de durée spécifiée, à condition que le Client soit solvable.

9.3. L'offre contient une description du Produit proposé. Toutes les images et tous les supports du Produit présentés constituent une représentation fidèle de l'offre. Les erreurs manifestes, les fautes ou les modèles épuisés dans l'offre ne lient pas le Fournisseur.

9.4. L'offre contient des informations sur les droits et obligations associés à l'offre.

10. Article PRIX

10.1. Les prix de l'Offre comprennent la TVA légale et sont valables pour les commandes et livraisons aux Clients résidant dans des pays de l'Union européenne, sauf indication contraire.

10.2. Les prix à l'exportation de l'Offre s'entendent hors TVA et hors frais d'exportation et d'importation, et sont valables pour les commandes et livraisons aux Clients résidant dans les pays indiqués en dehors de l'Union européenne, sauf indication contraire.

10.3. Les tarifs indiqués dans l'Offre ne sont valables que pour les livraisons dans les zones de livraison standard du transporteur sous contrat avec le Fournisseur. Pour les livraisons en dehors de ces zones, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer. Ces frais supplémentaires sont à la charge du Client.

10.4. Pendant la période indiquée dans l'Offre, le prix ne sera pas augmenté, à l'exception des modifications de prix résultant de variations des taux de TVA ou de tarifs variables de tiers que le Fournisseur ne maîtrise pas ou n'aurait pas pu prévoir.

11. Article PAIEMENT

11.1. Le paiement de la commande est effectué par le Client de l'Offre sur www.dinghygo.com au moyen d'une transaction automatique choisie du Prix, comprenant, le cas échéant, les frais d'agence et/ou les frais de change ajoutés par un tiers, ou après acceptation de la facture contenant les coordonnées bancaires du Fournisseur en vue d'un virement bancaire effectué par et aux frais du Client.

11.2. Si le Client n'a pas payé le Prix dû dans le délai de paiement applicable, il est réputé en défaut de plein droit et le Fournisseur est en droit de facturer au Client les intérêts légaux majorés de 1 % par mois sur le montant dû, ou de résilier le Contrat unilatéralement.

12. Article DÉLAIS DE LIVRAISON

12.1. Le délai de livraison correspond au nombre de jours ouvrables indiqué dans l'Offre, à compter de la date de réception du paiement de l'intégralité du Prix.

12.2. Les délais de livraison indiqués sont des délais de livraison moyens indicatifs pour la livraison de Produits en stock, pendant les heures de bureau et de transport standard.

12.3. Le délai de livraison peut être prolongé par des retards causés par a. la force majeure, b. des biens, matériaux ou pièces en rupture de stock, c. des problèmes causés par des moyens de production ou de transport temporairement indisponibles et d. des procédures supplémentaires ponctuelles, par exemple en raison de contrôles douaniers ou de lois et règlements.

13. Article LIVRAISON

13.1. La livraison du Produit commandé s'effectue Ex Warehouse aux Pays-Bas, sauf accord contraire.

13.2. Le lieu de livraison est l'adresse indiquée par le Client. Le Client supporte le risque des retards et des frais supplémentaires en cas d'indication d'une adresse de livraison erronée par le Client.

13.3. Dans le cas où le Client négligerait d'accepter le Produit après expédition, malgré une ou plusieurs tentatives de livraison, l'article ou les articles concernés seront retournés et/ou stockés

aux risques et frais du Client.

13.4. Le risque de dommage et/ou de perte du Produit reste à la charge du Fournisseur jusqu'au moment de la livraison au Client, ou à un représentant préalablement désigné et connu du Fournisseur, sauf si d'autres conditions commerciales, issues des règles Incoterms 2020, normalisées par la Chambre de Commerce Internationale (www.iccwbo.org), ont été convenues.

14. Article FORCE MAJEURE

14.1. Par force majeure, on entend toute circonstance échappant au contrôle du Fournisseur et ayant pour conséquence de retarder ou d'entraver l'exécution du Contrat, dans la mesure où de telles circonstances ne peuvent être évitées par le Fournisseur, y compris, sans s'y limiter : incendie, inondation, tempête, émeutes, troubles politiques, guerre, catastrophes nucléaires et activités terroristes, et non pour des motifs tenant à la loi, au Contrat ou aux conceptions sociales imputables au Fournisseur.

14.2. Par force majeure, on entend également un retard causé par une livraison tardive de matériaux, si le retard n'est pas causé par des circonstances que le Fournisseur devait prévoir ou empêcher ou aurait pu prévoir ou empêcher.

14.3. Après résiliation du Contrat pour cause de force majeure, le Fournisseur a le droit de recevoir une indemnisation pour les coûts engagés.

15. Article DROITS DE SÛRETÉ

Dans le cas d'un Contrat entre le Fournisseur et le Client, la propriété du Produit commandé ne sera pas transférée au Client avant le moment où la Livraison est acceptée par le Client et où l'intégralité du Prix, y compris les frais supplémentaires éventuels, a été intégralement payée au Fournisseur.

16. Article GARANTIE

16.1. Le Fournisseur garantit qu'il livre l'Offre conformément au Contrat. Le Fournisseur garantit en outre que le Produit livré possède les propriétés nécessaires à un usage normal, compte tenu de toutes les circonstances, et qu'il est exempt de défauts de matériau et de fabrication.

16.2. Compte tenu des garanties énumérées ci-dessus, le Fournisseur garantit l'absence de défauts structurels apparaissant après la livraison du Produit aux Clients pendant une durée de 12 mois. Pour les livraisons aux Clients des pays de l'UE, le Fournisseur garantit une période supplémentaire de 12 mois. Pour les Produits optionnels d'une marque autre que celle du Fournisseur, la garantie du fabricant correspondante s'applique.

16.3. La période de garantie commence à la date de livraison du Produit au Client. La facture indique les données d'achat et le numéro de série (Craft Identification Number / CIN) ; la facture sert de preuve de garantie.

16.4. Le Client a droit à la réparation gratuite des défauts structurels du Produit par le Fournisseur dans la période de garantie applicable. La garantie de la coque couvre les déchirures, la porosité, la pourriture et la délamination du matériau ainsi que le décollement des coutures. Les éventuels frais de transport sont à la charge du Client.

16.5. Le Client a droit à la réparation gratuite des défauts structurels et a droit au remplacement des composants associés du Produit, y compris, mais sans s'y limiter, le grément de voile, les sièges, le support de pied de mât, la dérive, le gouvernail, la pompe à main et les sacs ; ceci est valable au cours des 12 premiers mois de la période de garantie applicable. Les éventuels frais de transport sont à la charge du Client.

16.6. Les Produits suivants ne sont pas couverts par la garantie du Fournisseur : moteurs hors-bord, générateurs, batteries, systèmes de gonflage automatique, systèmes de climatisation, roues de transom et toutes autres pièces et accessoires non

fabriqués ou fournis par le Fournisseur.

16.7. Le Fournisseur n'est pas responsable des défauts résultant de la nature et de la qualité des matériaux utilisés, mais qui n'affectent pas l'utilisation du Produit, y compris mais sans s'y limiter la décoloration cosmétique et les dommages aux surfaces du matériau tels que les déchirures, les rayures, les cloques d'humidité, les bosses, les nids-de-poule, les autres déformations, la corrosion, le ternissement, l'opacification, les intempéries, les champignons (moisissures), la croissance d'organismes sous-marins, les changements de texture et le décollement des bords.

16.8. Le Fournisseur n'est pas responsable des défauts (après livraison du Produit) qui sont causés par :

- l'usure normale, une manipulation inappropriée ou le non-respect des instructions, conditions et avertissements de l'utilisateur figurant dans le manuel d'utilisation et les supports d'instruction.
- la mauvaise utilisation, l'abus, la négligence, y compris mais sans s'y limiter un amarrage, un halage ou une navigation inappropriés, une pression trop élevée ou trop faible des chambres à air et le fait de provoquer des trous, des fissures, des déchirures et une usure excessive.
- un entretien inexact, insuffisant et tardif et l'utilisation de produits de nettoyage et d'entretien inappropriés pour les parties gonflables, y compris et sans s'y limiter les solvants forts, les diluants et les agents contenant du silicone.
- l'utilisation d'un moteur hors-bord, d'un gréement de voile, d'une installation à rames ou d'autres systèmes de propulsion ayant une puissance ou un poids supérieurs à ce qui est spécifié sur la plaque du constructeur ou ne répondant pas à d'autres exigences.
- une charge excessive, y compris et sans s'y limiter un nombre de passagers et un poids de chargement supérieurs à ce qui est spécifié sur la plaque du constructeur.
- l'(dés)installation incorrecte du moteur hors-bord, de l'équipement (gréement) de voile et de rames.
- l'utilisation inappropriée de remorques, de bossoirs, de garage ou d'autres méthodes de stockage et d'installations de transport.
- la participation ou la préparation à des courses ou à d'autres sports de course et de compétition, la location et le prêt de l'embarcation et d'autres activités commerciales.
- les dommages, l'usure, la corrosion et la pourriture causés par des conditions environnementales anormales, y compris mais sans s'y limiter la pollution de l'eau et de l'air, l'osmose, les carburants, les acides, les sels, les résines, les produits chimiques, l'électricité, les rayonnements, la combustion, la pluie, la grêle, la tempête et la foudre.
- la perte, le vol, la collision, les nuisibles et les accidents.
- les dommages causés par la force majeure, y compris mais sans s'y limiter les conditions hydrologiques, éoliennes ou météorologiques extrêmes.
- les modifications apportées au Produit par des tiers ou par le Client, ou le retrait de pièces, ou l'ajout de composants ou d'accessoires non fabriqués, fournis ou approuvés par le Fournisseur.

16.9. Le Fournisseur n'est pas non plus responsable des dommages résultant des frais engagés pour sortir l'embarcation de l'eau, la mettre à l'eau, le remorquage, l'amarrage, le nettoyage, l'entretien, le stockage, le chargement et le déchargement, le transport, les déplacements, l'attente, l'assurance, la location, la recherche, la communication, la médiation, l'urgence ou la perte de revenus et de temps, et de tous autres types de dommages accessoires ou consécutifs.

17. Article RÉCLAMATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE

17.1. Les réclamations relatives à l'exécution du Contrat doivent être correctement décrites et signalées par le Client au Fournisseur au moyen d'une Technique de communication à distance dans un délai raisonnable.

17.2. Les réclamations au titre de la garantie doivent être formulées dans la période de garantie applicable aussi rapidement que possible et au plus tard 7 jours après l'événement d'un éventuel défaut du Produit par le Client, signalé au moyen de Techniques de communication à distance au Fournisseur ou à son représentant.

17.3. Une réclamation au titre de la garantie pour un Produit contient les coordonnées de contact, y compris le lieu de résidence ou l'adresse et l'adresse électronique du Client, le numéro d'identification (Craft Identification Number / CIN), une définition claire du ou des problèmes y compris des photographies et/ou vidéos détaillées du défaut et de toutes les circonstances présumées entourant le problème et sa cause.

17.4. Le Fournisseur évaluera la réclamation au titre de la garantie dans les meilleurs délais et répondra au plus tard sous 7 jours par le biais de Techniques de communication à distance. Lorsqu'une évaluation à distance n'est pas possible, le Fournisseur demandera au Client d'apporter le Produit pour une inspection plus poussée et une éventuelle réparation au représentant désigné du Fournisseur.

17.5. L'utilisation du Produit après la découverte d'un défaut relève de la responsabilité et du risque du Client.

17.6. Après évaluation de la réclamation au titre de la garantie, le Client peut demander au Fournisseur l'autorisation de continuer à utiliser temporairement un Produit présentant des défauts mineurs, jusqu'à ce que le Client soit en mesure de présenter l'embarcation au représentant du Fournisseur pour des évaluations ou des réparations supplémentaires.

17.7. Si possible, le Client peut demander au Fournisseur ou à son représentant d'assurer le transport nécessaire à l'inspection au titre de la garantie et/ou aux réparations, aux frais du Client.

17.8. Les conséquences des réclamations tardives sont aux risques et frais du Client.

18. Article RESPONSABILITÉ

18.1. Le Fournisseur est responsable des dommages matériels directs subis par le Client en cas de manquement imputable au Fournisseur, à concurrence d'un montant maximal correspondant au Prix convenu du Produit livré.

18.2. Le Fournisseur n'est pas responsable des dommages ou pertes causés par l'utilisation du Produit livré, ou d'un manquement à se conformer aux obligations convenues si ce manquement est causé par la Force Majeure.

18.3. Le Client est responsable envers le Fournisseur des dommages causés par un manquement imputable au Client et aux parties associées au Client.

19. Article LITIGES

Pour tous les litiges concernant le Contrat, le droit néerlandais est applicable. Seul un tribunal néerlandais est compétent pour connaître de ces litiges.

20. Article SUSPENSION ET RÉSILIATION

20.1. Si l'une des parties manque à son engagement, l'autre partie est autorisée à suspendre l'exécution de l'obligation correspondante. En cas d'exécution partielle ou insuffisante, la suspension n'est autorisée que dans la mesure où le manquement justifie la suspension.

20.2. Si l'une des parties manque à une obligation découlant du Contrat, l'autre partie est autorisée à résilier le Contrat, à moins que le manquement, compte tenu de sa nature particulière ou de

son importance mineure, ne justifie pas la résiliation.

21. Article DÉROGATIONS AUX CONDITIONS

Les dérogations et les ajouts aux présentes conditions générales doivent être consignés sur un Support durable et doivent être disponibles au moyen de Techniques de communication à distance.

22. Article MODIFICATION DES CONDITIONS

Les modifications des conditions prennent effet immédiatement après la publication des modifications.

23. Article DROITS DE PROPRIÉTÉ

Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris la marque DinghyGo, les droits d'auteur DinghyGo et les brevets DinghyGo, appartiennent au Fournisseur. Toute utilisation de www.dinghygo.com ou de son contenu et de la documentation DinghyGo et des supports numériques disponibles, y compris la copie ou la sauvegarde de ce contenu et de ces supports en tout ou en partie, autre que pour un usage personnel et non commercial, est interdite sans le consentement écrit préalable du Fournisseur.

24. Article INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Aquacrafts B.V. Siège social : Oeverloper 23 8532 BG Lemmer Pays-Bas

N° Chambre de Commerce : 80464467 N° TVA : NL861681435B01 N° EORI : NL861681435

Coordonnées : E-mail : info@dinghygo.com Téléphone : +31 (0)6 10509473 Site web : www.dinghygo.com